

E 4757

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

S É N A T

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 23 septembre 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 23 septembre 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination de quatre membres tchèques et de sept suppléants tchèques du Comité des régions



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 17 septembre 2009 (21.09)
(OR. en)**

13403/09

CDR 82

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de quatre membres tchèques et de sept suppléants tchèques du Comité des régions

DÉCISION DU CONSEIL

du

**portant nomination de quatre membres tchèques et de sept suppléants tchèques
du Comité des régions**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement tchèque,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010¹.
- (2) quatre sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la fin du mandat de MM. Stanislav JURÁNEK, Josef PAVEL, Evžen TOŠENOVSKÝ et Jan ZAHRADNÍK.
Sept sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la fin du mandat de MM. Petr BENDL, Pavel HORÁK, Miloš VYSTRČIL, Rostislav VŠETEČKA, Jiří ŠULC, Petr SKOKAN et Petr ZIMMERMANN,

DÉCIDE:

¹ JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010:

a) en tant que membres:

- M. Stanislav EICHLER, président de la région du Liberec,
- M. Josef NOVOTNÝ, président de la région de Karlovy Vary,
- M. Jaroslav PALAS, président de la région de Moravie-Silésie,
- M. Jiří ZIMOLA, président de la région de la Bohême-Sud,

et

b) en tant que suppléants:

- M. Radko MARTINEK, président de la région de Pardubice,
- M. Martin TESARIK, président de la région d'Olomouc,
- M. David RATH, président de la région de Bohême centrale,
- M. Jiří BEHOUNEK, président de la région de Vysočina,
- Mme Milada EMMEROVA, président de la région de Plzeň,
- M. Stanislav MISAK, président de la région de Zlín,
- M. Lubomír FRANC, président de la région de Hradec Králové.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil
Le président
